

Nouveau classement sans suite pour le cardinal Barbarin

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 11 juillet 2017



L'archevêque respire :

Le diocèse de Lyon a pris officiellement connaissance du classement sans suite rendu le 11 décembre 2016 par le procureur de la République de Lyon au bénéfice du cardinal Philippe Barbarin, « *l'enquête n'ayant démontré aucune infraction pénale à l'encontre de l'intéressé* ».

Cette enquête avait été ouverte après la [plainte déposée le 14 février 2016](#), à l'encontre du cardinal par une personne présentée dans la presse comme un « haut responsable du Ministère de l'Intérieur » pour non dénonciation d'agressions sexuelles et pour non-assistance à personne en danger en marge des faits reprochés à l'abbé Jérôme Billioud en 1990 et 1993.

Le parquet de Lyon a estimé qu'il n'y avait pas d'infraction parce que le plaignant avait 17 et 20 ans au moment des faits, et parce que le cardinal Barbarin qui l'a rencontré seulement en 2009, a conseillé à cet homme, devenu majeur, de déposer plainte, ce que l'intéressé a fait.

Comme indiqué lors du [classement sans suite du 1er août 2016](#), après la plainte visant le cardinal Barbarin pour les mêmes raisons en marge des faits reprochés à Bernard Preynat, il a été reconnu que l'archevêque de Lyon n'avait pas eu l'intention d'entraver l'action de la justice.

Le diocèse de Lyon espère que les media qui ont largement relayé ces mises en cause en 2016 seront animés de la même préoccupation pour informer de ce nouveau classement sans suite. Le cardinal Barbarin se félicite que l'autorité judiciaire ait apporté un peu de vérité et de paix après des polémiques passionnelles et parfois diffamatoires.

Il convient par ailleurs de rappeler que, bien que la plainte qui visait l'abbé Billioud ait été classée sans suite en 2009, le cardinal, entouré d'un collège d'experts indépendants, a estimé qu'il n'était pas envisageable qu'il reçoive une nouvelle responsabilité pastorale.

Le cardinal demande que soient respectés ses droits et les décisions de justice qui le concernent. Il veut redire son profond soutien, sa disponibilité et sa compassion à l'égard de toute victime.